

Réponse du Transporteur à l'engagement 13

(Demandé par la Régie)

Engagement 13

(Demandé par Me Duquette de la Régie, 2019-12-09, notes sténo de l'audience du 9 décembre 2019, volume 4, page 64)

Référence : B-101, HQT-11, Document 2.1, page 25.

Demande : Déposer l'échéancier pour l'indicateur de taux de disponibilité des équipements pour le prochain MRI au mois de janvier 2020 (demandé par la Régie)

Réponse :

Le Transporteur prévoit déposer l'échéancier pour l'indicateur de taux de disponibilité des équipements au mois de janvier 2020.

Complément de réponse :

Le calcul d'un indicateur Taux de disponibilité, défini selon le comité de travail Transmission Consultative Committee on Outage Statistics (« T-CCOS ») de l'Association Canadienne de l'Électricité (« ACÉ »), requiert du Transporteur de constituer, à partir des systèmes d'entreprise, une base de données composée des équipements de 60 kV et plus des familles : Disjoncteurs, Transformateurs, Bancs de condensateurs, Inductances, Compensateurs statiques, Compensateurs séries, Compensateurs synchrones et Barres.

Une étape importante d'analyse et de traitement de données précédera le calcul de l'indicateur.

Le tableau suivant présente l'échéancier détaillé permettant au Transporteur de déposer l'indicateur dans sa demande tarifaire 2021.

Échéancier

Étapes	Échéanciers
1. Extraction et collecte des données des différents systèmes	Janvier-Février
2. Analyse et traitement des données	Février-Mai
3. Établissement de l'indicateur et analyse des résultats	Juin
4. Dépôt de l'indicateur – Demande tarifaire 2021	Vers le 1 ^{er} Août